

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE KNOERINGUE
DE LA SEANCE DU 16 JUILLET 2018**

LISTE de PRESENCE

Sous la présidence de M. UEBERSCHLAG André, Maire

Présents : MM. GROELLY Patrick, MERTZ Véronique, BURGY Michel, adjoints.
MM. DOPPLER Franck, GENG Caroline, GUTZWILLER Laurent, MUNCH Johnny,
MUNCH Pascal, RAPP Chantal, SCHLURAFF Nadia.

Absente : MM. GENG Caroline ayant donné procuration à MERTZ Véronique

Le secrétaire de séance : Mme MERTZ Véronique.

Ordre du jour :

1. Arrêt de révision du POS en PLU
2. Divers

**1. – ARRET DU PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DE SOLS EN
PLAN LOCAL D'URBANISME ET BILAN DE LA CONCERTATION**

M. le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet. Il explique qu'en application de l'article L 103-6 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet la révision du POS en PLU et, qu'en application de l'article R 153-12 dudit code, ledit document doit être "arrêté" par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 151-1 et suivants, R 151-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30/11/2015 prescrivant la révision du POS en PLU et fixant les modalités de la concertation,

Entendu le débat au sein du conseil municipal du 24/10/2016 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables

Vu la concertation publique qui s'est déroulée dans les conditions suivantes :

- Les documents d'élaboration du projet ont été tenus à la disposition du public en mairie au fur et à mesure de leur avancement.
- Un registre a été mis à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture jusqu'à l'arrêt du PLU ;
- 2 Réunions publiques ont été organisées avec la population ;
- Des éléments d'information sur l'élaboration du PLU ont été relatés dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune.

- Des panneaux d'exposition sur le diagnostic, le PADD, le zonage et le règlement ont été réalisés et exposés en mairie.

Vu les pièces annexées à la présente délibération, attestant de la bonne tenue de la concertation :

- Copie de la page internet consacrée au PLU,
- Copie du registre de concertation,
- Copie des pages du bulletin municipal consacrés au PLU,
- Copie des présentations lors des réunions publiques et des feuilles de présence lors des dites-réunions.
- Copie des panneaux d'information

et qui a donné lieu au bilan qui suit (pour le bilan complet cf. annexes à la présente délibération) :

- Les réunions publiques ont été organisées en soirée pour en faciliter l'accès au plus grand nombre, en dehors des heures habituelles de travail. Elles ont réuni 71 personnes et permis d'informer la population sur le contenu du PLU, sur la procédure, sur les grandes orientations du projet et les grands principes retenus pour le règlement et le zonage. Elles ont permis d'informer et d'échanger sur les aspects du PLU et notamment les projets d'extension.
- Les remarques et observations reçues par courrier ou inscrites dans le registre de concertation ont fait l'objet de réponses argumentées de la part de la commune.
- Suites aux réunions avec les Personnes Publiques Associées, des ajustements ont été réalisés, notamment sur les extensions, et des informations supplémentaires ont été apportées concernant les réseaux d'eau et d'assainissement.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le projet de révision du POS en PLU,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Tire le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant la révision du document d'urbanisme. Le bilan détaillé et ses annexes seront annexés à la présente délibération.

Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente,

Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- ♦ à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme.
- ♦ aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés

- ♦ aux présidents d'association agréée qui en feront la demande.

2. – DIVERS

2.1. – Affaires scolaires

Monsieur le Maire évoque le litige opposant la Commune de Muespach le Haut à celle de Muespach concernant l'école ABCM (école bilingue en allemand /alsacien uniquement) à vocation privée mais occupant les locaux publics, et notamment des frais de fonctionnement qui y sont liés.

Après un long débat, Monsieur le Maire rappelle que le cycle ABCM est mis en place à titre d'essai et qu'il convient de laisser, pour l'heure, les choses se mettre en place.

Il n'y a, à ce jour, nul besoin de délibérer. S'il est avéré que les cotisations communales, après un temps donné, sont effectivement revues à la hausse, il sera à ce moment-là plus opportun de se prononcer.

Il précise encore que si des parents extérieurs aux trois communes souhaitent faire bénéficier leur(s) enfant(s) de cet enseignement, la signature d'une convention serait alors nécessaire.

Le Conseil Municipal décide de « voir venir » et de considérer, après un temps de fonctionnement donné et d'éventuels surcoûts, quelle pourrait être sa position par rapport à l'école ABCM.

2.2. – Réseau d'eau

Monsieur GROELLY Patrick fait part de fuites d'eau persistantes et non localisées à ce jour. La zone d'épanchement devrait être située, selon lui, entre la station de pompage et le réservoir.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un compteur permettant de mesurer exactement le volume sortant du réservoir.

2.3. – Patrimoine du CPI

Monsieur Philippe BOHRER, ancien chef du CPI de Knoeringue propose de faire don au musée du Sapeur-Pompier de Ferrette de la moto-pompe qui date de 1948. Le Conseil Municipal pense qu'il s'agit là d'une bonne idée, en privilégiant toutefois la mise à disposition de ladite machine au don ; la Commune se réserverait ainsi le droit de la récupérer selon son bon vouloir.

Monsieur le Maire juge utile d'en référer préalablement auprès de MM. UEBERSCHLAG Bernard, Maire Honoraire, SCHLURAFF Julien et BOHRER Philippe, anciens chefs de corps avant de décider.

2.4. – Etat civil

Monsieur le Maire informe les membres présents que 4 mariages civils sont programmés, à ce jour, à Knoeringue cette année.

2.5. – Presbytère

Le lave-vaisselle du presbytère est hors d'usage. Il convient de le remplacer. L'Entreprise Litzler d'Oberdorf a été contactée pour l'établissement d'un devis.

Il convient également de :

- sécuriser une fenêtre du grenier car elle se trouve être trop basse,
- changer une poutre fragilisée à la cave.

Enfin, le Conseil Municipal remercie M. Paul RAPP pour ces travaux de désherbage et de dallage aux abords du Presbytère.

Aucun membre n'ayant à intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30 .

Ordre du jour :

1. Arrêt de révision du POS en PLU
2. Divers

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de Knoeringue de la séance du 16 juillet 2018			
Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
UEBERSCHLAG André	Maire		
GROELLY Patrick	1^{er} adjoint		
MERTZ Véronique	2^{ème} adjoint		
BURGY Michel	3^{ème} adjoint		
DOPPLER Franck	Conseiller Municipal		
GENG Caroline	Conseiller Municipal	Absente	MERTZ Véronique
GUTZWILLER Laurent	Conseiller Municipal		
MUNCH Johnny	Conseiller Municipal		
MUNCH Pascal	Conseiller Municipal		
RAPP Chantal	Conseiller Municipal		
SCHLURAFF Nadia	Conseiller Municipal		

